



Bruxelles, le 18.5.2022  
COM(2022) 240 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Plan de l'UE «Économiser l'énergie»**

## 1. INTRODUCTION

Pour réaliser des économies d'énergie, en d'autres termes, pour réduire la consommation d'énergie à l'aide de signaux de prix appropriés, les mesures et les efforts volontaires en matière d'efficacité énergétique sont souvent la solution la moins coûteuse, la plus sûre et la plus propre en vue de réduire notre dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles en provenance de Russie. De plus, une moindre consommation d'énergie favorise la sécurité de l'approvisionnement, facilite le respect des exigences en matière de stockage et soutient la transition vers une énergie propre.

Une réduction volontaire de la consommation d'énergie non nécessaire et l'introduction accélérée de mesures d'efficacité énergétique permettront de limiter la pénurie de gaz et de pétrole si les flux en provenance de Russie venaient à être interrompus. Il s'agit donc d'une démarche cruciale pour stabiliser les marchés et stopper la volatilité des prix. Sur le moyen à long terme, économiser de l'énergie contribuerait à faire baisser les prix de l'énergie et à répondre efficacement à des envolées de prix et à des coupures d'approvisionnement.

Les économies d'énergie permettent de réduire directement les factures d'énergie et renforcent la résilience de l'économie. Le niveau élevé des prix de l'énergie produite à partir de combustibles fossiles affecte déjà les ménages et tous les secteurs industriels, des services à l'industrie manufacturière et de l'agriculture aux transports. Les ménages en situation de précarité énergétique et les ménages vulnérables, mais aussi les micro- et petites et moyennes entreprises et les industries à forte intensité énergétique sont confrontés à la décision inconfortable de se priver d'énergie. Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie affecte la compétitivité relative des entreprises du fait de répercussions possibles sur l'emploi et les revenus.

L'année dernière, dans le cadre du paquet «Ajustement à l'objectif 55» et de la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe, la Commission a proposé de relever l'ambition en matière d'efficacité énergétique d'ici la fin de l'actuelle décennie. Si cette proposition visait dans un premier temps à soutenir la décarbonation de l'économie de l'UE, elle comportait également d'autres avantages substantiels, tels qu'une plus grande sécurité énergétique et une diminution des émissions de GES, une baisse de la pollution atmosphérique et un moindre épuisement des ressources.

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures du paquet «Ajustement à l'objectif 55» permettrait de réduire notre consommation de gaz de 30 % (soit 100 Mrd m<sup>3</sup>) d'ici 2030. Plus d'un tiers de cette réduction proviendrait de la réalisation de l'objectif de l'UE en matière d'efficacité énergétique fixé dans la proposition de refonte de la directive relative à l'efficacité énergétique (DEE). Cet objectif serait atteint grâce à la mise en œuvre des propositions pertinentes en matière d'efficacité énergétique, notamment la refonte susmentionnée de la DEE, la refonte de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (PEB), la législation relative à l'écoconception et à l'étiquetage énergétique, ainsi que d'autres instruments ayant une influence sur la consommation d'énergie tels que les normes d'émission de CO<sub>2</sub> applicables aux véhicules neufs, le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE) et la nouvelle proposition de SEQE pour les bâtiments et le transport routier.

La mise en œuvre de ces politiques aboutirait à une réduction structurelle de la consommation d'énergie. L'invasion de l'Ukraine par la Russie nous pousse dès à présent à agir encore plus vite pour accroître la résilience et l'indépendance énergétique de l'UE à plus court terme.

Dans le même temps, des choix volontaires peuvent amener assez rapidement des économies d'énergie conséquentes. Le dernier rapport du GIEC<sup>1</sup> souligne que nous pouvons réduire nettement notre consommation d'énergie en changeant notre mode de vie et nos habitudes. Faire le choix de réduire les températures de chauffage, de conduire de manière plus économique et de privilégier les transports publics et la mobilité active, d'utiliser plus efficacement les appareils ménagers et l'air conditionné et d'éteindre les lumières peut signifier à court terme des économies substantielles<sup>2</sup>.

C'est pourquoi l'approche suivie dans le plan «Économiser l'énergie» de l'UE est fondée sur deux axes:

- (1) réaliser des économies d'énergie immédiates grâce à des choix volontaires; et
- (2) accélérer et renforcer les mesures d'efficacité énergétique structurelles de moyen et long terme.

Ces deux axes devront s'appuyer sur un cadre financier et une structure de gouvernance efficaces.

## **2. REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE IMMEDIATES GRACE A DES CHOIX PERSONNELS**

Étant donné le contexte géopolitique et la situation du marché à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre la mise en place des grandes mesures d'efficacité énergétique structurelles. L'enlisement de la crise actuelle ne nous donne pas d'autre choix que de chercher comment réduire immédiatement la consommation. À court terme, la plupart de ces possibilités proviendront de choix volontaires, et certaines pourraient également perdurer à moyen et long termes si elles entraînaient des changements d'habitude.

Ces choix devraient porter en premier lieu sur les actions susceptibles d'entraîner la plus forte baisse de la consommation de gaz et de pétrole. Le gaz naturel occupe la première place dans le chauffage, avec une part d'environ 42 % de l'énergie utilisée pour le chauffage des locaux dans le secteur résidentiel et dans celui des ménages. Le pétrole est le deuxième combustible fossile le plus utilisé pour le chauffage, avec une part de 14 %, contre environ 3 % pour le charbon. La consommation de combustibles fossiles dans les transports représente 288 millions de tonnes d'équivalent pétrole par an, soit 93 % des besoins énergétiques du secteur. Le transport aérien et le transport maritime dépendent presque entièrement des combustibles fossiles, le transport routier à hauteur de 93 % et le rail, 23%. Environ 25% des déplacements en voiture particulière se font dans un environnement de mobilité urbaine.

Les principaux secteurs dans lesquels des économies importantes sont réalisables à court terme sont donc le chauffage chez les ménages et dans le secteur des services, ainsi que

---

<sup>1</sup> GIEC, 2022: Changement climatique 2022: atténuation du changement climatique Contribution du groupe de travail III au sixième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

<sup>2</sup> *Analysis of behaviour change due to electricity crisis: Japanese household electricity consumer behaviour since the earthquake*, Murakoshi et al, 2013. *Can Rationing Affect Long Run Behavior? Evidence from Brazil*, Costa, 2012. Voir aussi les politiques en matière de conservation de l'énergie et de suffisance énergétique: *Review of existing policies and recommendations for new and effective policies in OECD countries*, Bertoldi, 2022 (<https://doi.org/10.1016/j.enbuild.2022.112075>).

les transports et la mobilité, outre quelques autres possibilités dans les secteurs industriels. Les mesures destinées à réduire immédiatement la consommation de gaz revêtent une importance particulière, car toute économie qui peut être réalisée rapidement aidera à restaurer les stocks et donc à réduire les risques d'approvisionnement en hiver. Il est d'autant plus important d'économiser l'électricité que sa production nécessite du gaz, du pétrole et du charbon. Les principaux postes susceptibles de permettre une réduction de la consommation de pétrole sont la diminution des déplacements en voiture individuelle et en avion, ainsi que la conduite écologique des camions.

De tels choix peuvent entraîner une baisse de la demande d'énergie, laquelle peut, à son tour, contribuer à réduire les importations de combustibles fossiles tout en limitant la sévérité d'éventuelles pénuries, de manière à éviter des mesures de restriction de la consommation et toutes les conséquences économiques et sociales qui s'ensuivent.

Certes, on observe déjà un changement, en raison du niveau élevé des prix sur le marché actuellement, qui incite les ménages et les entreprises à trouver des moyens de freiner l'augmentation de leurs factures d'énergie. Cependant, les économies de ce type, stimulées par des signaux de marché, peuvent s'avérer insuffisantes et ce, pour diverses raisons. Il se peut que les acteurs ne soient pas informés des meilleures possibilités d'économies, et qu'une coordination soit nécessaire pour obtenir les meilleurs résultats. L'équité et la solidarité ne sont elles non plus pas garanties: on ne sait pas si les individus les plus aisés financièrement adapteront leurs habitudes. Les autres personnes, en particulier les plus vulnérables, pourraient alors être contraintes de prendre des mesures difficiles. Enfin, les prix du marché n'entraîneraient pas nécessairement un effort adapté par rapport aux objectifs du plan REPowerEU.

En conséquence, les types d'actions de soutien possibles peuvent être réparties en deux volets:

- **Actions d'information** – destinées à garantir que les différents types d'utilisateurs d'énergie soient conscients de l'importance de réduire la demande d'énergie et sachent comment y contribuer.
- **Actions d'incitation et de soutien** – destinées à aider les utilisateurs d'énergie dans leurs efforts visant à réduire leur consommation, par exemple en proposant des remises sur l'achat des appareils les plus efficaces.

Le principal avantage d'un changement entraîné par ce type de mesures est un effet immédiat sur la consommation d'énergie, un investissement initial nécessaire nul (ou très limité), un changement d'habitude de faible ampleur, et un impact sur le bien-être nul ou faible, étant donné que seuls ceux qui le souhaitent et le peuvent feront de tels choix.

Ces mesures seront en grande partie volontaires et s'appuieront sur le bon vouloir des consommateurs ainsi que sur une communication efficace destinée aux utilisateurs d'énergie quant aux mesures efficaces qu'ils peuvent prendre. Dès lors que les principales utilisations du gaz et du pétrole sont relativement limitées (essentiellement, le chauffage pour le gaz et le transport pour le pétrole), les messages peuvent être relativement bien ciblés.

Il est d'ailleurs crucial de transmettre des informations ciblées aux citoyens pour leur permettre de faire des choix éclairés. Les messages adéquats doivent être communiqués au bon moment. Cela se ferait vraisemblablement sous la forme d'un petit nombre de mesures génériques ciblées étayées par des informations accessibles.

Ces mesures doivent être prises par des organismes de confiance bien au fait des spécificités locales et capables d'amener des pans entiers de la population à agir concrètement. Les États membres sont souvent les mieux placés pour promouvoir ces types d'actions visant à économiser de l'énergie au moment opportun et en tenant compte de leurs spécificités locales. Les autorités locales, par exemple par l'intermédiaire des agences locales, régionales et nationales de l'énergie, de la Convention des maires et de la mission «100 villes neutres pour le climat et intelligentes» auront un rôle clé à jouer.

Les actions d'information peuvent également être renforcées en intégrant des compétences en matière d'économies d'énergie dans les programmes scolaires et en promouvant l'acquisition de compétences dans les secteurs essentiels pour atteindre les ambitieux objectifs du plan REPowerEU.

Quelques États membres ont déjà pris des mesures pour exploiter le potentiel d'économies d'énergie à court terme<sup>3</sup>, mais il est possible de faire davantage. Pour soutenir ces efforts, la campagne lancée conjointement par la Commission et l'AIE intitulée «*Playing my part*» donne des informations simples sur certaines mesures clés que les particuliers et les entreprises peuvent prendre volontairement quand ils le peuvent pour contribuer à réduire nos importations d'énergie en provenance de Russie.

En outre, pour aider les consommateurs à choisir des appareils plus efficaces, la Commission est en train de lancer l'interface consommateurs du registre européen de l'étiquetage énergétique des produits (EPREL)<sup>4</sup>. La Commission travaille également sur une campagne d'information visant à fournir des informations et du matériel de sensibilisation qui sera utilisé par d'autres organismes pour la communication à l'intention des particuliers. Les États membres devraient également tirer pleinement parti des possibilités dont ils disposent pour promouvoir l'efficacité énergétique, telles qu'appliquer des taux réduits de TVA pour les systèmes de chauffage à haut rendement, veiller à ce que les prix de l'énergie encouragent le choix en faveur des pompes à chaleur et encourager l'achat d'appareils plus efficaces. Les États membres seront les mieux placés pour identifier les mesures les plus efficaces et les plus justes compte tenu de leur propre contexte.

Un grand nombre de recommandations spécifiques immédiates peuvent être envisagées et une illustration des types de mesures, y compris une estimation indicative des économies potentielles, est fournie en annexe, les plus importantes étant résumées dans le tableau ci-dessous<sup>5</sup>.

	Économies de pétrole (Mtep)	Économies de gaz (Mrd m <sup>3</sup> )
--	-----------------------------	--

<sup>3</sup> Par exemple, les pouvoirs publics belges ont lancé la campagne «J'ai un impact / Ik heb impact» dans le but de réaliser des économies d'énergie à court terme en réponse à la crise ukrainienne. L'Italie a annoncé sa décision de limiter les températures de chauffage et de refroidissement dans les bâtiments publics.

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations, voir: <https://eprel.ec.europa.eu/screen/home>

<sup>5</sup> Les économies d'énergie estimées indiquées sont fondées sur différentes sources et dépendent d'un large éventail de facteurs, y compris la mesure dans laquelle les individus sont réactifs à la publicité et aux campagnes de publicité et d'information, ainsi qu'à d'autres incitations. Compte tenu de ces éléments, elles devraient être considérées comme purement indicatives de l'ampleur relative possible de l'effet au niveau de l'UE. En outre, un chevauchement des effets des mesures est susceptible d'être observé.

<b>Mesures liées aux économies de gaz</b>		
Réaliser des économies en réduisant le chauffage et en l'arrêtant dans les pièces inutilisées, en éliminant les courants d'air, etc.	≈1,5	≈6
Fournir des informations sur le maintien de la température des chaudières à condensation en dessous de 60 degrés et encourager les personnes à contrôler cet élément.		≈3
Fournir des informations sur l'entretien des chaudières, les mesures simples d'isolation, le calfeutrage contre les courants d'air, l'installation de valves de radiateurs thermostatiques et de systèmes de régulation du chauffage, inciter à agir en ce sens.	≈0,3	≈1
Envisager de modifier la tarification de l'énergie et introduire des structures tarifaires progressives et d'autres solutions pour encourager les économies d'énergie et le passage du gaz à l'électricité.		≈1
<b>Industrie</b>		
Inciter à la réalisation d'audits énergétiques et à la mise en œuvre de leurs conclusions afin d'éviter les pertes de chaleur dues aux processus à haute température, dans l'optique de soutenir l'abandon des énergies fossiles.		≈2
<b>Mesures dans le domaine des transports</b>		
Recommander de réduire la vitesse sur autoroute.	≈8	
Encourager la marche à pied, le vélo, les transports publics, la micromobilité dans les zones urbaines.	≈5	
Encourager le transport ferroviaire.	≈	
<b>Potentiel indicatif</b>	<b>≈16</b>	<b>≈13</b>

L'AIE estime que ces types de mesures à court terme liées au gaz pourraient faire baisser de **5 % la consommation (finale) de gaz (environ 13 Mrd m<sup>3</sup>)** en l'espace d'une année. De la même manière, et en fonction de l'État membre et de la demande globale de transport sur son territoire, les mesures pourraient faire baisser de **5 % la consommation (finale) de pétrole (environ 16 Mtep)**, sans pour autant empêcher les déplacements nécessaires.

**Pour soutenir ces efforts, la Commission:**

- mettra au point une campagne dans le cadre de la réponse de l'UE aux conséquences de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et du niveau élevé des prix de l'énergie, destinée à sensibiliser les consommateurs et à fournir du matériel pour une utilisation par d'autres organismes;
- diffusera des informations sur la campagne «Playing my part» relatives aux mesures d'économie d'énergie par les particuliers et collaborera avec les groupes de parties prenantes pour accroître la portée de ces mesures d'information et maximiser leur efficacité;
- lancera l'interface consommateurs du registre européen de l'étiquetage énergétique des produits (EPREL) pour aider les consommateurs et les acheteurs à choisir des appareils plus efficaces.

### **3. ACCELERER ET RENFORCER LES MESURES D'EFFICACITE ENERGETIQUE STRUCTURELLES DE MOYEN ET LONG TERMES**

Les objectifs actuels de l'UE en matière d'efficacité énergétique contribuent de manière significative aux ambitions climatiques de l'UE. Les objectifs 20-20-20 et les objectifs climatiques pour 2030 fixés dans la loi sur le climat sont des exemples clairs dans lesquels des mesures d'efficacité énergétique ont généré de la croissance parallèlement à une baisse de la consommation d'énergie, et ont joué un rôle important dans la réalisation de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre. Comme le confirment des travaux de recherche<sup>6</sup>, les politiques en matière d'efficacité énergétique ont également apporté des avantages plus vastes qui peuvent être traduits en valeur monétaire à des niveaux divers. On peut citer par exemple la réduction de la précarité énergétique, l'amélioration de la santé et du bien-être, le renforcement de la compétitivité des entreprises et une meilleure sécurité énergétique.

Les États membres ont mis en place les cadres et les dispositifs institutionnels nécessaires pour réussir à atteindre leurs objectifs antérieurs et actuels en matière d'efficacité énergétique. Une structure de gouvernance est en place dans le cadre des plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) afin de garantir la cohérence de ces ambitions avec les objectifs généraux de l'UE. Aujourd'hui, il est urgent d'accélérer ces avancées afin d'accroître la résilience de l'UE. Alors qu'à l'heure actuelle, le niveau plus élevé des prix de l'énergie réduit le délai d'amortissement des investissements dans l'efficacité énergétique, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour supprimer les contraintes en matière de liquidités et d'information qui réduisent les possibilités de réaliser des investissements aussi rentables.

Vu les travaux accomplis au cours de la dernière décennie, cette intensification des efforts ne devrait pas nécessiter la création de nouvelles structures ou organismes. Par exemple, tous les États membres disposent de stratégies de rénovation à long terme, les grandes entreprises sont tenues de réaliser des audits énergétiques tous les quatre ans et des efforts ont été réalisés pour adapter le niveau des formations et de l'assurance qualité. Cependant, pour accélérer le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique, il peut être nécessaire de renforcer les niveaux de ressource existants, par exemple pour la fourniture de conseils et d'informations, ainsi que de mécanismes permettant de mobiliser davantage d'investissements privés.

Les règles actuelles de l'UE en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique ont fait baisser de 10 % la consommation d'énergie annuelle des produits couverts, ce qui a permis de réduire nettement la demande d'énergie primaire de l'UE et diminuer les coûts pour les consommateurs. La proposition de règlement de la Commission relatif à l'écoconception des produits durables<sup>7</sup> étend le champ d'application du cadre d'écoconception pour englober la gamme la plus vaste possible de produits. Étant donné que l'utilisation de matériaux dans les produits présente une empreinte énergétique importante, ce nouveau cadre permettra de réaliser des économies substantielles d'énergie en stimulant à la fois l'efficacité énergétique et l'efficacité des matériaux.

---

<sup>6</sup> Voir, par exemple: <https://combi-project.eu/>

<sup>7</sup> COM(2022) 142 final.

### 3.1. Proposition d'un objectif plus élevé de l'UE en matière d'efficacité énergétique

La proposition de refonte de la DEE présentée par la Commission en juillet 2021 relève l'objectif d'efficacité énergétique de 9 % d'ici à 2030 (par rapport au scénario de référence de 2020).

En 2021, la Commission a également lancé une étude sur les potentiels d'économies d'énergie des mesures d'efficacité énergétique, selon laquelle le potentiel économique d'économies pour 2030 pourrait atteindre jusqu'à 13 % de la consommation finale d'énergie (752 Mtep) si l'UE intensifie son financement et ses efforts en faveur de l'efficacité énergétique. D'après la même étude<sup>8</sup>, le potentiel technique d'économies d'énergie pourrait atteindre 19 % de la consommation finale d'énergie (696 Mtep).

Faisant suite à la communication REPowerEU du 8 mars, une nouvelle modélisation du scénario REPowerEU<sup>9</sup> fondée sur des prix du gaz structurellement plus élevés a donné elle aussi un objectif d'efficacité énergétique présentant un bon rapport coût-efficacité de 13 % en 2030.

### 3.2. Éventuel renforcement des mesures d'efficacité énergétique

Compte tenu de la nécessité d'accélérer l'indépendance de l'Union à l'égard des importations de combustibles fossiles, les États membres devraient envisager d'accélérer les mesures d'efficacité énergétique existantes et d'en mettre en œuvre de nouvelles. Chaque État membre sera le mieux à même de savoir où concentrer ses efforts et dans certains domaines, par ailleurs, une approche commune au niveau de l'UE peut clairement apporter une valeur ajoutée.

Dans le cadre des processus de codécision en cours concernant différents éléments du paquet «Ajustement à l'objectif 55», les colégislateurs peuvent renforcer le cadre réglementaire pour l'efficacité énergétique à court terme, mais également pour générer davantage d'économies d'énergie à moyen et à long terme dans le cadre du plan REPowerEU, y compris:

- **Revoir à la hausse le niveau d'ambition des obligations nationales en matière d'économies d'énergie.**
- Introduire des **obligations visant à garantir, dans les secteurs clés**, une hausse de l'efficacité énergétique, l'arrêt des subventions en faveur des combustibles fossiles, la promotion cohérente des technologies fondées sur les énergies renouvelables et le développement rapide des équipements.
- Renforcer la **mise en œuvre des conclusions des audits énergétiques** afin de garantir que des mesures efficaces par rapport aux coûts sont mises en œuvre et que les entreprises (en particulier les PME) et d'autres entités, telles que des organismes publics, qui ne sont pas soumis à l'obligation d'audit énergétique reçoivent des incitations à réaliser de tels audits et à prendre des mesures en conséquence. Les

---

<sup>8</sup> <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/511bb328-f8b9-11eb-b520-01aa75ed71a1/language-fr>

<sup>9</sup> SWD(2022) 230 final.



centres de données et l'utilisation de la chaleur fatale devraient également être abordés dans ce contexte.

- **Introduire de nouvelles normes minimales de performance énergétique** pour les bâtiments afin de stimuler les rénovations englobant également les systèmes de chauffage (et de refroidissement), en prévoyant des calendriers suffisamment ambitieux et en **établissant une voie à suivre pour faire passer les bâtiments les moins performants** de la «classe G» à la «classe D» du certificat de performance énergétique.
- **Éliminer progressivement les subventions accordées par les États membres pour les chaudières à combustibles fossiles dans les bâtiments** à compter de 2025 au plus tard (en prenant note du fait que, dans la plupart des situations, de telles incitations sont contraires à l'article 7, paragraphe 2, du règlement sur l'étiquetage énergétique) et encourager la réorientation des incitations vers des systèmes de soutien aux pompes à chaleur.
- **Renforcer les exigences nationales en matière d'énergie pour les bâtiments neufs** en appliquant des exigences pour les systèmes de chauffage et en introduisant des normes d'émissions nulles avant 2030 (avant 2027 pour les bâtiments publics).
- **Renforcer les exigences nationales en matière de systèmes de chauffage pour les bâtiments existants** en y intégrant les rénovations importantes et les remplacements de chaudières, ainsi que le raccordement à des systèmes de chauffage urbain efficaces dans les zones densément peuplées. Ces mesures seraient conjuguées à la fixation de limites d'écoconception plus strictes pour les systèmes de chauffage au niveau de l'UE, ce qui impliquerait de fixer 2029 comme date limite pour les chaudières à combustibles fossiles «autonomes» placées sur le marché et le rééchelonnement en parallèle des étiquettes énergétiques (d'ici 2025/2026), qui ferait descendre les chaudières et les autres appareils à combustibles fossiles dans les classes énergétiques les plus basses. La directive PEB et les mesures d'écoconception et d'étiquetage énergétique encourageront le déploiement de pompes à chaleur et contribueront à l'objectif visant à doubler le taux d'installation des pompes à chaleur.
- **Introduire des interdictions au niveau national pour les chaudières à combustibles fossiles dans les bâtiments existants et neufs en fixant des exigences pour les générateurs de chaleur fondées sur les émissions de gaz à effet de serre ou le type de combustible utilisé.** Alors que la refonte de la directive PEB introduit une base juridique claire pour de telles interdictions au niveau national afin de remédier à l'insécurité juridique actuelle, il est déjà possible, en vertu du cadre législatif existant, d'introduire de telles mesures, comme ont déjà commencé à le faire plusieurs États membres.

À moyen et à long terme, il sera également **important d'accroître encore l'efficacité énergétique dans les transports** afin de réduire la consommation de pétrole, et d'encourager le passage à des solutions de substitution renouvelables efficaces, par exemple à l'aide des moyens suivants:

- l'installation a posteriori d'équipements aérodynamiques sur les véhicules utilitaires lourds et de systèmes de branchement pour les remorques frigorifiques; la construction de camions plus longs de conception écologique, par exemple des équipements aérodynamiques placés sur les remorques;

- l'inclusion de nouvelles exigences en matière d'écoconception ou des objectifs plus élevés en matière d'efficacité énergétique pour les véhicules et les remorques dans la révision à venir des normes en matière de performance CO<sub>2</sub> pour les véhicules utilitaires lourds neufs, prévue pour décembre 2022;
- l'établissement d'incitations pour le choix de véhicules utilitaires lourds à émissions nulles et le renforcement du potentiel d'économies d'énergie des camions plus longs et plus lourds pour les trajets transfrontières dans l'Union européenne dans la révision à venir de la directive sur les poids et dimensions;
- l'encouragement du transport combiné afin de générer des économies d'énergie dans la révision à venir de la directive sur le transport combiné.

**Compte tenu des éléments qui précèdent, la Commission:**

- propose de porter à 13 % l'objectif contraignant fixé dans la directive relative à l'efficacité énergétique;
- invite le Parlement et le Conseil à examiner, dans le cadre des négociations en cours, les mesures pertinentes décrites ci-dessus afin de permettre des économies supplémentaires et des gains d'efficacité énergétique dans les bâtiments au moyen de la directive sur la performance énergétique des bâtiments et de la directive relative à l'efficacité énergétique;
- invite le Parlement et le Conseil à soutenir l'ambition de la proposition de règlement de la Commission relatif à l'écoconception des produits durables<sup>10</sup>, dont la mise en œuvre rapide générera des économies d'énergie supplémentaires grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et en ressources d'un vaste éventail de produits;
- examinera l'opportunité d'une initiative législative visant à augmenter la part des véhicules à émissions nulles dans les flottes de véhicules publics et d'entreprises excédant une certaine taille;
- proposera un paquet législatif sur l'écologisation du transport de marchandises.

La Commission invite également instamment les États membres à adopter rapidement la réforme du règlement sur le ciel unique européen relative à la modernisation de la gestion du trafic aérien en Europe, compte tenu des réductions significatives de la consommation de carburant qui en résulteraient grâce à une plus grande efficacité des vols.

#### **4. FINANCEMENT**

En ce qui concerne le financement de l'efficacité énergétique et des rénovations de bâtiments, les investissements présentés dans les plans nationaux pour la reprise et la résilience constituent un bon point de départ, avec plus de 67 milliards d'euros engagés pour ces investissements dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). Le soutien financier porte en premier lieu sur les rénovations de bâtiments (principalement les bâtiments résidentiels et publics), puis sur la construction de bâtiments économes en énergie, l'efficacité énergétique dans les PME, l'industrie et les

---

<sup>10</sup> COM(2022) 142 final.

bâtiments tertiaires étant souvent moins fréquents. Les discussions autour du plan REPowerEU qui ont lieu actuellement avec tous les États membres sont l'occasion de renforcer les plans nationaux pour la reprise et la résilience dans ces domaines.

Le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE), y compris le Fonds pour la modernisation et le nouveau SEQE proposé pour les bâtiments et le transport routier, ainsi que le Fonds social pour le climat y afférent devraient également générer des recettes globales d'un ordre de grandeur au moins similaire, les investissements en faveur de l'efficacité énergétique constituant un objectif clé pour l'utilisation des revenus. En outre, dans le contexte du cadre financier pluriannuel actuel, les fonds de la politique de cohésion (FEDER, Fonds de cohésion et Fonds pour une transition juste) soutiendront largement l'efficacité énergétique et le transport durable. En particulier, le **programme InvestEU** mobilisera des financements privés en faveur d'un vaste éventail d'investissements dans l'efficacité énergétique, en partageant les risques avec les partenaires chargés de la mise en œuvre, y compris le Groupe Banque européenne d'investissement. En outre, la politique agricole commune, le programme Horizon Europe et le programme LIFE prévoient tous un soutien à l'investissement dans l'efficacité énergétique. Au total, au titre de ces instruments au niveau de l'UE, les ressources financières allouées aux dépenses liées au climat s'élèvent à 626 milliards d'euros pour le CFP 2021-2027 et NextGenerationEU (ces ressources concernent toutefois plusieurs domaines d'action, outre l'efficacité énergétique).

Les mesures comportant des aides d'État sont soumises aux règles en matière d'aides d'État. Les lignes directrices concernant les aides d'État au climat, à la protection de l'environnement et à l'énergie fournissent de nombreuses possibilités de soutien en faveur des projets d'efficacité énergétique. Les financements publics conséquents au niveau de l'UE et aux niveaux national, régional et local en faveur de l'efficacité énergétique ne suffiront pas à eux seuls à couvrir les besoins d'investissement dans l'efficacité énergétique, raison pour laquelle il est essentiel d'accroître les investissements privés pour atteindre ces objectifs. D'autres besoins de financement sont liés au renforcement des compétences des travailleurs et à leur reconversion, afin de combler la pénurie de main-d'œuvre qualifiée capable de mettre en œuvre un grand nombre des mesures prévues, y compris, mais pas seulement, pour l'installation d'outils d'économie d'énergie, d'appareils efficaces ou d'équipements de production d'électricité renouvelable, ainsi que pour les mesures de construction et de rénovation.

Cela signifie, d'une part, qu'il convient de faire l'usage le plus rationnel possible du soutien financier public en utilisant les instruments de financement et les mécanismes de financement innovants. À cette fin, la Commission continuera à promouvoir l'assistance technique pour les investissements dans l'efficacité énergétique, l'adoption de mécanismes de financement innovants de l'efficacité énergétique (les remboursements sur facture et sur taxes, les contrats de performance énergétique et les modèles fondés sur les performances) et les produits financiers (tels que les crédits hypothécaires pour l'efficacité énergétique et les prêts et mécanismes de financement verts pour l'acquisition de flottes de transport à émissions nulles).

Étant donné l'importance de mettre au point des mécanismes de financement de l'efficacité énergétique, en combinant instruments financiers et subventions, la Commission, avec le soutien de la Banque européenne d'investissement, fournit un modèle<sup>11</sup> pour aider les États membres à mettre au point des instruments de financement

---

<sup>11</sup> <https://www.fi-compass.eu/resources/factsheets-and-brochures/model-for-a-financial-instrument-with-a-grant-component>

de l'efficacité énergétique et pour accroître l'utilisation de ces mécanismes dans le cadre des Fonds de la politique de cohésion.

D'autre part, il est essentiel de renforcer la coopération avec les institutions financières en matière d'investissements dans l'efficacité énergétique et de les mobiliser activement en faveur de la réalisation des objectifs du plan REPowerEU et du pacte vert pour l'Europe. À cet égard, la Commission, en coopération avec les États membres, continue de consolider les travaux fructueux du groupe des institutions financières en matière d'efficacité énergétique (EEFIG), en vue, entre autres, de le transformer en une coalition pour le financement de l'efficacité énergétique européen de haut niveau avec le secteur financier. En outre, la Commission travaillera sur d'autres moyens de mobiliser des investissements privés supplémentaires, par exemple des normes relatives aux portefeuilles de prêts hypothécaires ou des systèmes de rémunération en fonction des performances.

**Étant donné la nécessité d'accroître le financement privé en faveur de l'efficacité énergétique, la Commission:**

- lancera, en coopération avec les États membres, une coalition pour le financement de l'efficacité énergétique européenne à haut niveau avec le secteur financier, sur la base des travaux fructueux du groupe des institutions financières en matière d'efficacité énergétique (EEFIG);
- examinera d'autres moyens de mobiliser des investissements privés supplémentaires, par exemple au moyen de normes relatives aux portefeuilles de prêts hypothécaires ou de systèmes de rémunération en fonction des performances.

## **5. GOUVERNANCE ET PARTENAIRES**

Les États membres et leurs autorités et organisations régionales et locales sont les mieux placés pour atteindre les citoyens et les entreprises de l'UE afin de les encourager à prendre des mesures d'économie d'énergie ou à investir dans des mesures d'efficacité énergétique. La Commission complètera ces efforts en recensant l'expertise autour des actions les plus efficaces et en la partageant avec les États membres, si possible au moyen des structures existantes, par exemple les actions concertées liées à la DEE et à la directive PEB, les initiatives locales, etc. Dans le cadre de l'instrument de soutien technique, la Commission aide les États membres à définir des réformes et des investissements afin d'abandonner les importations de combustibles fossiles en provenance de Russie, y compris en ce qui concerne l'accélération et le renforcement des mesures d'efficacité énergétique. La Commission se tient prête à collaborer avec tous les acteurs nationaux, régionaux et locaux concernés afin d'optimiser le soutien et le partage d'informations.

Les villes représentent les trois quarts de la population de l'UE et sont les plus à même de soutenir des actions urgentes en matière d'économies d'énergie. Elles ont une bonne connaissance de la population en situation de précarité énergétique ou risquant de l'être, et établissent des contacts avec celle-ci. Dans ce contexte, la convention des maires et la mission «100 villes neutres pour le climat et intelligentes» sont des partenariats clés pour l'action. Il est important, pour faire en sorte que tous les consommateurs puissent jouer leur rôle, de renforcer les réseaux existants avec les collectivités locales et régionales, ainsi que les réseaux d'experts et de parties prenantes actifs à ces niveaux. Au niveau international, la convention mondiale des maires constitue un mouvement bien implanté qui rassemble déjà quelque 11 000 villes, y compris des villes ukrainiennes qui pourront être intégrées dans des actions similaires après le conflit.

Il existe des aspects spécifiques qui doivent être abordés dans différents secteurs d'activité, et la Commission a l'intention d'examiner si des partenariats spécifiques en matière d'économies d'énergie pourraient être créés avec les parties prenantes pertinentes dans les secteurs concernés (par exemple, les transports, l'industrie, le secteur agroalimentaire, les TIC, y compris les centres de données, l'eau et l'énergie). D'autres initiatives existantes, telles que l'initiative sur les îles propres et l'initiative sur les régions charbonnières en transition, pourraient être utilisées pour fournir un cadre destiné aux ménages, aux entreprises et au secteur des services.

Dans les situations d'urgence, une connaissance approfondie des spécificités locales et une assistance concrète sur mesure sont nécessaires pour conseiller les personnes sur la meilleure manière de combiner l'utilisation des énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique, ou sur les démarches pour devenir membre d'une communauté d'énergie renouvelable. Il est impératif de veiller à ce que tous les citoyens disposent des informations nécessaires aux fins de leurs décisions. Même les actions urgentes doivent garantir l'inclusion, l'égalité et la non-discrimination.

#### **Compte tenu des éléments qui précèdent, la Commission:**

- continuera à réunir les parties prenantes pertinentes, les partenariats axés sur les économies d'énergie, les organisations de consommateurs, les partenariats et alliances en matière de compétences, le Comité des régions, les réseaux locaux et régionaux et les autorités centrales des États membres, afin de permettre le partage des bonnes pratiques autour des différentes mesures d'économie d'énergie et le suivi des effets des mesures d'économie d'énergie dans l'optique de l'hiver prochain;
- continuera à fournir une assistance technique spécifique en matière d'efficacité énergétique, notamment en s'appuyant sur l'instrument d'appui technique, la politique de cohésion et le mécanisme ELENA, afin d'aider les autorités et les parties prenantes à supprimer les freins au déploiement des programmes d'efficacité énergétique;
- invitera les États membres à faire rapport pour le 1<sup>er</sup> juillet sur les actions qu'ils ont prises pour réduire la demande à court terme. Il leur sera également demandé d'indiquer quelles autres actions ils envisagent et l'impact attendu de ces actions, y compris en ce qui concerne les centres de données et la chaleur fatale industrielle.

## **6. CONCLUSION**

L'efficacité énergétique est un élément clé du pacte vert pour l'Europe et de la stratégie de l'Union pour une économie décarbonée d'ici à 2050 avec un bon rapport coût-efficacité. Le niveau actuellement élevé des prix de l'énergie et la guerre en Ukraine ont donné un nouvel élan à la nécessité d'économiser l'énergie, afin d'assurer à l'UE son indépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles en provenance de Russie dans les plus brefs délais.

Comme indiqué dans le présent plan, cet objectif nécessite à la fois des mesures structurelles d'efficacité énergétique de moyen à long terme, et des changements immédiats. Il sera nécessaire de fournir des signaux de prix appropriés, d'utiliser de manière intelligente des fonds publics limités et de mobiliser davantage d'investissements privés, ainsi que de renforcer le soutien, parallèlement à des mesures d'accompagnement pour l'action concrète sur le terrain. Les citoyens seront appelés à davantage se mobiliser, de même que les autorités et acteurs locaux et régionaux, afin

d'assurer une forte appropriation et un déploiement rapide des actions nécessaires en matière d'économies d'énergie.

La mise en œuvre des recommandations et des actions décrites dans la présente communication de l'UE sur les économies d'énergies permettra à chacun de faire sa part et, ainsi, de contribuer à l'indépendance énergétique de l'Europe.

## Catalogue non exclusif de mesures d'économies d'énergie immédiates

Le tableau ci-dessous présente une liste non exhaustive de mesures ciblées susceptibles de générer d'importantes économies d'énergie à court terme (sur une période d'un an). Les économies d'énergie estimées indiquées dépendent d'un large éventail de facteurs, y compris la mesure dans laquelle les individus sont réactifs à la publicité et aux campagnes de publicité et d'information, ainsi qu'à d'autres incitations. Compte tenu de ces éléments, elles devraient être considérées comme purement indicatives de l'ampleur possible de l'effet au niveau de l'UE.

En outre, on peut observer un chevauchement des effets des mesures. Par exemple, les mêmes économies d'énergie pourraient être obtenues grâce aux campagnes d'information ou par l'extension du déploiement des CPE et des contrôles ciblés de la consommation d'énergie. Par conséquent, il n'est pas possible d'additionner les incidences estimées pour parvenir à un chiffre global d'économies d'énergie.

<i>Mesures envisageables</i>	<i>Description des mesures</i>	<i>Incidences estimées sur une année (Mtep)</i>
<i>Services énergétiques transversaux et mesures de financement</i>		
<b>Campagne d'information sur les causes simultanées de gaspillage d'énergie chez les particuliers et dans les petites entreprises</b>	Campagne d'information ciblée incitant les citoyens à baisser le chauffage et la température de leur chaudière, à éviter de consommer lors des périodes de pointe, à fermer les portes, à couper le chauffage dans les pièces inutilisées, à éteindre la lumière, à empêcher les courants d'air, à réduire la consommation d'énergie dans les magasins de détail. Cette mesure devrait également inclure des services de conseil, par exemple des guichets uniques ou des kits d'efficacité énergétique, à l'intention des citoyens et des PME.	11 Mtep
<b>Certification et entretien</b>	Conseils gratuits, inspections, audits énergétiques et certificats de performance énergétique afin de sensibiliser et de fournir des recommandations sur les économies d'énergie, contrôles ponctuels des systèmes de chauffage et entretien accéléré pour lutter contre le gaspillage.	3,5 Mtep
<b>Modification des prix de l'énergie afin d'encourager une diminution de la consommation d'énergie et de carburant</b>	Suppression du traitement préférentiel des combustibles fossiles et des taux forfaitaires applicables à l'énergie. Introduction de tarifs progressifs et d'autres solutions pour encourager les économies d'énergie et le passage du gaz à l'électricité.	2,4 Mtep

<b>Encouragement de l'achat d'appareils plus efficaces</b>	Fourniture d'informations et application d'incitations par les États membres. L'interface consommateurs de la base EPREL fournit des informations comparables rapidement accessibles.	
<b>Déploiement de pratiques de financement innovantes et renforcement du soutien en faveur des SSE</b>	Les systèmes de financement accélérés et les produits financiers peuvent soutenir une plus forte appropriation des mesures d'efficacité énergétique et générer des économies d'énergie à court terme (remboursements sur facture et sur taxes, crédits hypothécaires pour l'efficacité énergétique, financement des SSE).	0,7 Mtep
<b>Pratiques de contrôle plus intelligentes dans les sous-stations de chauffage urbain</b>	Introduire la gestion intelligente du contrôle et de la surveillance des sous-stations de chauffage urbain centralisées, qui ne sont pas équipées pour contrôler et éliminer les fluctuations de température d'approvisionnement et l'accroissement du flux d'eau chaude vers les radiateurs.	2,5 Mtep
<b>Bâtiments</b>		
<b>Utilisation de la chaleur et du conditionnement d'air dans les bâtiments</b>	Les paramètres par défaut des chaudières à condensation peuvent souvent être ajustés pour accroître le rendement et économiser jusqu'à 8 % de l'énergie utilisée pour chauffer les locaux et l'eau.	2,5 Mtep
<b>Accélération du déploiement des pompes à chaleur au moyen d'incitations financières spécifiques</b>	Activer le financement et les incitations fiscales en faveur du déploiement accéléré des pompes à chaleur, par exemple en réduisant la TVA et en imposant une obligation en matière d'efficacité énergétique. Instaurer des primes pour le remplacement des chaudières à combustibles fossiles afin de réduire directement la demande en gaz naturel.	1,5 Mtep
<b>Systèmes d'automatisation et de gestion de l'énergie dans les bâtiments</b>	Encourager l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments qui surveillent et ajustent automatiquement la consommation d'énergie dans les bâtiments.	1,5 Mtep
<b>Fourniture d'informations sur les mesures d'isolation faciles à mettre en place dans les bâtiments</b>	Couvrir les mesures d'isolation faciles à exécuter dans les greniers et les toits, et l'installation de fenêtres à haute performance et de doubles vitrages	1,5 Mtep
<b>Industrie</b>		
<b>Audits énergétiques et actions visant à éliminer les pertes de</b>	Proposer des incitations pour les audits de pertes de chaleur et les mesures visant à éviter les pertes de chaleur dues aux processus à haute	2,5 Mtep



<b>chaleur</b>	température. Encourager les PME à réaliser des audits.	
<b>Accélérer et soutenir financièrement le remplacement des systèmes à combustibles fossiles par des énergies renouvelables</b>	Introduire des incitations, telles que des allègements fiscaux ou des subventions, visant à accélérer le remplacement des systèmes à combustibles fossiles par des énergies renouvelables, en particulier dans les bâtiments existants dotés de chaudières de plus de 12 ans.	5 Mtep

En ce qui concerne les transports, diverses mesures «gagnant-gagnant» pourraient être prises au niveau local, régional ou national, comme le montre le tableau ci-dessous, conformément à la stratégie de mobilité durable et intelligente et, en particulier, au nouveau cadre d'action en matière de mobilité urbaine. Ces actions peuvent être rapidement mises en place ou accélérées par les autorités publiques, les opérateurs de transport et les employeurs ou d'autres agents (individuellement en fonction des mesures).

<b>Mesure possible</b>	<b>Incidence potentielle</b> (en fonction de la conception spécifique)	<b>Description de la mesure</b>
Favoriser le choix en faveur de voitures, camionnettes, camions et autobus électriques plus efficaces	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite/extension du soutien public en faveur de l'achat de véhicules durables</li> <li>• Régimes d'aide spécifiques pour les flottes spécialisées et captives (taxis, flottes partagées, flottes logistiques, autobus)</li> <li>• Investissements dans des infrastructures de recharge et de ravitaillement accessibles au public (acteurs publics et privés du marché)</li> <li>• Soutien au déploiement d'infrastructures de recharge privées (à domicile/dans les bureaux/dans les entreprises) au moyen de subventions ou d'incitations fiscales</li> <li>• Investissements dans les infrastructures de transport public à émissions nulles dans le but de réduire l'utilisation de voitures particulières (métro, tramway, trains métropolitains, trolleybus)</li> </ul>
Encourager la réduction de la vitesse sur les routes	Moyenne à élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la vitesse sur autoroute</li> <li>• Recommander l'instauration de zones à vitesse réduite dans les zones urbaines. Instaurer des zones sans voitures pour faciliter la mobilité douce</li> </ul>

Réduire le prix des transports publics et ferroviaires	Moyenne à élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les prix des transports publics et ferroviaires en offrant un soutien public aux opérateurs</li> </ul>
Introduire des incitations pour la marche à pied, le vélo et la micromobilité dans les zones urbaines	Moyenne à élevée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir un soutien pour le partage gratuit de vélos et d'autres solutions de micromobilité</li> <li>• Inciter à l'achat de vélos au moyen de primes ou de réductions fiscales/de TVA à l'achat d'un vélo</li> <li>• Introduire des incitations/des récompenses pour les salariés qui utilisent les transports publics ou des modes actifs de déplacement domicile-travail</li> <li>• Investir dans de nouvelles pistes cyclables à l'intérieur et autour des villes et vers celles-ci</li> <li>• Promouvoir/introduire des incitations pour la livraison du dernier kilomètre au moyen de vélos-cargos ou de véhicules électriques de livraison de plus petite taille</li> <li>• Accroître les possibilités d'emprunter les transports publics (train, métro) avec un vélo</li> </ul>
Promouvoir une conduite et une exploitation plus efficaces des véhicules de transport de marchandises et de livraison de marchandises	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le chargement / assurer un chargement complet des véhicules utilitaires lourds grâce à une meilleure planification et à des données de meilleure qualité</li> <li>• Optimiser les solutions de livraison multimodales, y compris au moyen de solutions à émission nulle pour la livraison du dernier kilomètre et de stations de collecte</li> <li>• Proposer une formation à la conduite écologique</li> <li>• Accélérer le déploiement des services STI</li> </ul>
Organiser des journées sans voiture	Faible à moyenne	Organiser des journées sans voiture dans les villes
Adapter les systèmes de tarification routière existants	Faible à moyenne	Introduire des systèmes de tarification routière permettant de réduire la congestion en période de pointe et/ou constituant une incitation en faveur de véhicules plus durables